

**Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs
(AISGE)**

Conseil intercommunal du 26 avril 2023

**Rapport de la commission de gestion et finance (CoGeF)
sur le préavis 05/2023 relatif à une demande de crédit de CHF
71'000.- TTC destiné à financer la création d'une salle de vie pour
les trotteurs et d'une salle de pause pour le personnel de la
nursérie-garderie (crèche) Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 4 avril 2023, à Genolier, pour la séance de présentation du préavis 05/2023 par le CoDir. Étaient présents à cette séance M. Cédric Marzer, responsable des finances de l'AISGE-Accueil de jour, Mme Annick Kosel, Directrice générale et Mme Dominique Althaus, Secrétaire générale et Directrice des Finances de l'AISGE. Nous les remercions pour les explications relatives à ce préavis. Les membres présents de la CoGeF étaient Gabriel Galibourg (St-Cergue, Président), Noémie Dunand (Genolier), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex). M. Denis Berger (Arzier-Le Muids) était excusé.

Les membres de la CoGeF se sont ensuite retrouvés pour une séance en visio le 11 avril 2023 (présents : Gabriel Galibourg, Noémie Dunand, Nina Darricau et Evelyne Vogel, excusé : Denis Berger).

Pour rappel, le présent préavis est le deuxième concernant la nurserie-garderie Les Petits Ecureuils depuis l'année dernière. En effet, le préavis 05/2022 concernait la mise en conformité des locaux existants selon les normes fixées par l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants). Selon les informations transmises par Mme Magali Gabus, Directrice du service préscolaire de l'accueil de jour de l'AISGE, les travaux de mise en conformité sont presque terminés. Les locaux existants répondent donc désormais aux standards de sécurité.

Concernant ce préavis et la demande de crédit pour l'agrandissement de la structure, il est important de rappeler que les différentes communes composant l'AISGE ont connu une forte croissance démographique (cf. Etude Microgis présentée à notre conseil le 13 avril 2022). Cette croissance induit un besoin supplémentaire en places d'accueil pré et parascolaire. Actuellement, la structure Les Petits Ecureuils (NU-GA) présente un excellent taux de remplissage et une liste d'attente de 23 enfants.

L'agrandissement de la structure actuelle par l'adjonction du local annexe permettrait la création rapide de 7 places d'accueil supplémentaires. Selon les demandes de prise en charge sur la liste d'attente, cette liste serait alors réduite de 10 places.

Le budget de travaux qui vous est présenté dans le préavis répond aux exigences de l'OAJE. Il est toutefois à prendre en considération que des travaux futurs doivent avoir lieu concernant le sol qui devrait être idéalement en lino. Pour le moment, l'OAJE n'a pas insisté sur ce point et semble accepter le sol actuel.

Le projet d'agrandissement ne présente pas un grand risque financier pour l'AISGE car la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) subventionne la création de nouvelles places d'accueil. L'investissement se verrait être intégralement couvert par les subventions sur les trois prochaines années. Dans le contexte de pénurie que nous connaissons, toute création de places supplémentaires est à soutenir. De plus, en acceptant le présent préavis, le conseil intercommunal pérenniserait les investissements consentis en 2022 pour la mise en conformité des locaux.

La CoGeF invite les membres du CoDir à poursuivre leurs efforts pour la recherche de locaux d'accueil pré et parascolaire, et à relayer aux différentes municipalités membres de l'AISGE les besoins croissants dans le domaine.

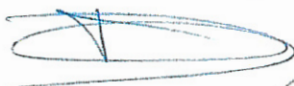
Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 05/2023 tel que présenté.

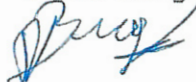
Genolier, le 18 avril 2023

La commission de gestion et finances :

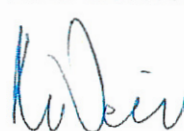
Noémie Dunand



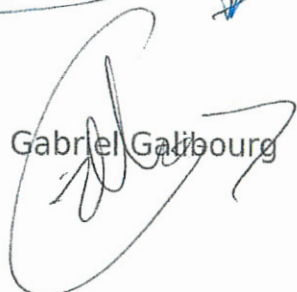
Denis Berger



Nina Darricau



Gabriel Galibourg



Evelyne Vogel

